

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.128

*L'An Deux Mille Un, le 19 novembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint.*

**DATE DE CONVOCATION**

13 NOVEMBRE 2001

**DATE D'AFFICHAGE**

13 NOVEMBRE 2001

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mlle ISENDICK, Mme JOLY, M. MERLE, Mme PELTIER, M. POTENNEC, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. BUJARD par M. CHABANEAU  
Melle LABEYRIE par Mme GEOFFROY  
M. SIMONNET par Mme PELTIER  
Melle TURPIN par M. BOURGEOIS

**ABSENTS-EXCUSES** : MM. MOST, HUGENDOBLER, FAVRE, RAYMOND

**ABSENT (décédé)** : M. CARRIE

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 24  
Nombre de Votants : 28

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

**OBJET** : TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES  
PROGRAMME 2001. CONVENTION FRANCE TELECOM

**VOTE** : UNANIMITE

Le 23 août 2001, la Commission Municipale des Travaux approuvait le programme 2001 d'effacement des réseaux qui concerne les artères suivantes :

- Avenue des Chênes verts
- Allée du Parc
- Petite allée des Rosiers
- Rue de la Paix
- Avenue de la Conche du Chay

Les travaux comprennent notamment l'enfouissement du réseau téléphonique. Pour ce faire, les services de FRANCE TELECOM ont élaboré un projet de convention qui définit les conditions techniques et financières relatives au déplacement et à la sauvegarde des réseaux téléphoniques.

Cette convention reprend les principes habituels pour ce type de prestations, à savoir :

- La Commune prend à sa charge la main d'oeuvre et les prestations de génie civil.

- FRANCE TELECOM prend à sa charge l'étude, la fourniture du matériel de génie civil, ainsi que la réalisation des travaux de câblage.

En conséquence, Monsieur le rapporteur propose à l'assemblée délibérante de se prononcer favorablement sur l'opportunité du projet et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à cette convention avec FRANCE TELECOM.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux et de l'Urbanisme en date du 23 août 2001 portant sur le programme 2001 d'effacement des réseaux.
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux et de l'Urbanisme en date du 24 octobre 2001 concernant le projet de convention proposé par FRANCE TELECOM pour la dissimulation des réseaux téléphoniques dans le cadre du programme 2001 d'effacement de réseaux.
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- D'approuver le projet de convention établi par FRANCE TELECOM pour la dissimulation de réseaux téléphoniques dans le cadre du programme 2001 d'effacement des réseaux.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document relatif à la convention correspondante avec FRANCE TELECOM.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 22 novembre 2001**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Directeur Général Adjoint des**  
**Services,**

H. THOMAS